



## CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE SESSION 2019 Spécialités : ARCHIVES ET INVENTAIRE

*Le concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine 2019 a été organisé dans les spécialités archives et inventaire, par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour l'ensemble du territoire national.*

### I - Concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine

#### A - Calendrier

Période d'inscription	Du 16 octobre au 29 novembre 2018
Période de retrait des dossiers	Du 16 octobre au 21 novembre 2018
Date limite de retour des dossiers	Le 29 novembre 2018
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	Les 15 et 16 mai 2019
Réunion de jury d'admissibilité	Le 4 juillet 2019
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Les 1, 2, 8, 9 et 10 octobre 2019
Réunion de jury d'admission	Le 10 octobre 2019

## B – Inscriptions

**Le concours externe** est ouvert, pour 60% au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.

**Le concours interne** est ouvert, pour 30 % au plus des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

Les candidats doivent être en activité le 1<sup>er</sup> jour des épreuves du concours.

**Le troisième concours** est ouvert, pour 10 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, qu'elle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

**925 candidats se sont préinscrits** à ce concours entre le 16 octobre et le 21 novembre 2018.

Sur les 750 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 6 **candidats n'ont pas été admis à concourir** (dont les 2 candidats au concours externe qui ont reçu une décision défavorable après examen de leur demande d'équivalence de diplôme) et 9 autres ont annulé leur inscription.

Ainsi, **735 candidats ont été admis à concourir**, répartis comme suit selon les spécialités, pour 70 postes au total :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR							
	EXTERNE		INTERNE		3 <sup>ème</sup> CONCOURS		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Archives	342	46.5 %	177	24.1 %	6	0.8 %	<b>525</b>	<b>71.4 %</b>
Inventaire	177	24.1 %	30	4.1%	3	0.4 %	<b>210</b>	<b>28.6 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>519</b>	<b>70.6 %</b>	<b>207</b>	<b>28.2 %</b>	<b>9</b>	<b>1.2 %</b>	<b>735</b>	<b>100 %</b>

## C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 70, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Archives	35	17	5	57
Inventaire	9	3	1	13
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>70</b>

## D- Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Archives	9.77	10.41	1.2
Inventaire	19.66	10	3

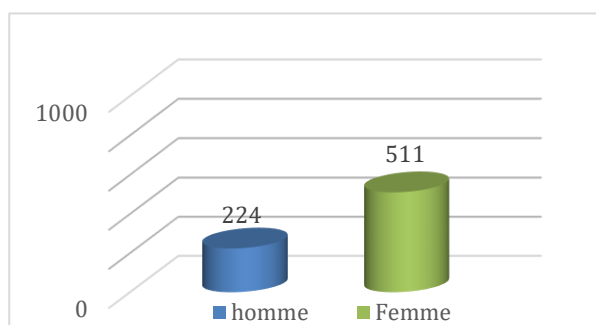
La sélection la plus forte est pour le concours externe spécialité « inventaire » et la moins forte est pour le 3<sup>ème</sup> concours spécialité « archives » où il y a seulement 1 candidat de plus que de postes ouverts.

## II – Candidats

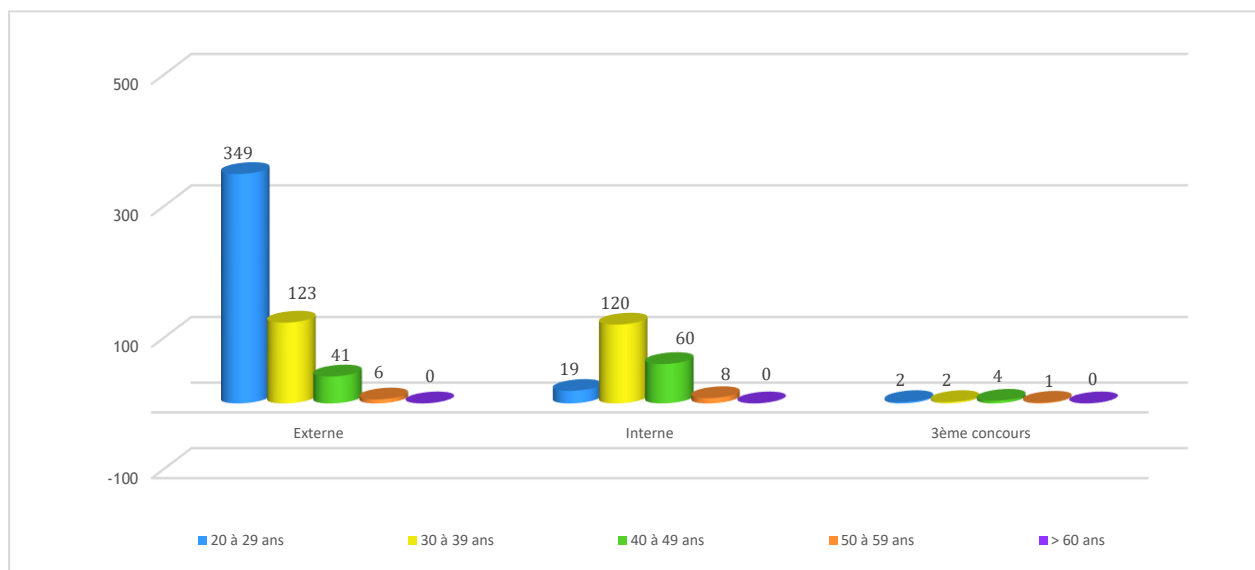
### A - Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Bretagne	135	Soit 37,14 % des convoqués domiciliés dans le Grand-Ouest
Pays de la Loire	88	
Normandie	50	
Hors Grand-Ouest (dont 7 dans les DOM TOM)	462	Soit 62,86 % des convoqués domiciliés Hors Grand-Ouest

### B - Répartition hommes-femmes



## C - Tranches d'âge



## III – Epreuves écrites d'admissibilité

### A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées les 15 et 16 mai 2019 au Parc des expositions de Vitré en Ille-et-Vilaine, et au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Celles-ci ont eu lieu uniquement le premier jour pour le concours interne (2 épreuves) et sur les 2 journées pour les concours externe et troisième concours (3 épreuves au total).

Sur les 735 candidats admis à concourir, 388 étaient présents à la première épreuve écrite (commentaire de texte) soit un **taux d'absentéisme de 47,2 %**.

	Candidats admis à concourir	Commentaire		Rédaction d'une note		Composition	
		Candidats présents	% absent.	Candidats présents	% absent.	Candidats présents	% absent.
Externe	519	259	50 %	258	50,3 %	255	50,9 %
Interne	207	125	40 %	125	40 %		
3ème Concours	9	4	55,5 %	4	55,5 %	4	55,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>735</b>	<b>388</b>	<b>47,2 %</b>	<b>387</b>	<b>47,3 %</b>	<b>259</b>	<b>50,9 %</b>

Pour information, 803 candidats avaient été convoqués à la session 2016 de ce concours et 436 étaient présents (soit un taux d'absentéisme de 46,7 %).

## B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

La période de correction s'est déroulée sur 4 semaines, du 21 mai au 18 juin 2019.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total, 38 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

### 1 – Epreuves de commentaire sur un sujet d'ordre général

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « Cette épreuve consiste, pour les spécialités archives et inventaire, en un commentaire portant sur un sujet d'ordre général relatif aux civilisations européennes. »

*Durée : 4 heures; coefficient 3*

*Le sujet est commun aux 2 spécialités et aux différentes voies de concours.*

#### Résultats de cette épreuve :

Spécialité Archives	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Externe	168	<b>9,48</b>	18,00	4,50	2
Interne	107	<b>9,00</b>	17,00	3,00	5
3 <sup>ème</sup> concours	3	<b>6,83</b>	7,00	6,50	0

Spécialité Inventaire	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Externe	91	<b>9,56</b>	15,75	4,00	1
Interne	18	<b>9,81</b>	13,50	5,50	0
3 <sup>ème</sup> concours	1	<b>6,00</b>	6,00	6,00	0

229 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 59 % des candidats présents.

8 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 2 % des candidats présents.

#### Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats:

---

Les correcteurs ont tous noté que le sujet présenté était de niveau conforme au cadrage. Le texte choisi exigeait de la part des candidats une connaissance solide des écoles Historiques, assortie d'une culture générale pointue. Celui-ci permettait d'explorer des thèmes d'actualité (débat sur l'identité nationale, enjeux de la mondialisation contemporaine, constituant des points de cristallisation du débat politique et social actuel). Un texte riche donc, qui nécessitait une capacité fine d'analyse pour un décryptage subtil de l'œuvre (ironie de l'auteur, posture intellectuelle, etc...). L'engagement idéologique sous-entendu dans le texte a ainsi pu gêner certains candidats, d'autres ne l'ont pas remarqué.... Ce texte a pu valoriser les parcours historiques. Nombre d'entre eux ont ainsi orienté leur argumentaire vers leur milieu professionnel : le patrimoine et ses protections, les inventaires, les collections muséales et les archives, au détriment de l'historiographie.

---

Quelques très bonnes copies ont su apporter un regard critique sur l'approche de l'auteur, tout en démontrant une maîtrise de la méthodologie. Toutefois, nombre de candidats ont rencontré des difficultés de mise en perspective. La tentation a été grande pour beaucoup, de prendre parti dans les débats actuels sur l'identité nationale, pouvant laisser supposer un manque de recul. L'absence de culture historique s'est fait ressentir chez un grand nombre de candidats.

Sur la forme, beaucoup ont livré une lecture trop littérale du texte. La méthodologie du commentaire est souvent peu assimilée.

D'une manière générale, le style et l'orthographe restent insuffisants pour ce niveau de concours.

Les correcteurs conseillent aux candidats de structurer leur pensée par le plan, et de bien poser la problématique en précisant les angles d'attaque et les enjeux. Ceci permettra d'éviter la paraphrase et de prendre la distance nécessaire par rapport au texte.

Il est nécessaire que les candidats continuent à parfaire leurs connaissances afin de pouvoir adjoindre des arguments et exemples, indispensables à la construction de leur propos. Lors de la rédaction de chaque paragraphe, il est indispensable de se remémorer l'exercice: un commentaire doit citer régulièrement le texte à commenter. Il doit expliciter et analyser les références contenues. Un développement, même argumenté, qui ne s'appuierait pas sur le texte en question, est nécessairement hors sujet, l'épreuve n'étant pas une dissertation.

Enfin, les candidats doivent avoir à l'esprit qu'ils présentent un concours de la fonction publique. Les obligations du fonctionnaire incluent le devoir de réserve et de neutralité d'opinion. Attention, en effet, si sujet polémique et d'actualité il y a, celui-ci ne doit pas être prétexte à des prises de positions personnelles trop marquées.

## 2 – Epreuve de note de synthèse

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « Une note de synthèse à partir d'un dossier composé de documents à caractère scientifique dans le champ patrimonial concerné, selon la spécialité du candidat choisie au moment de l'inscription au concours (Archéologie ou Archives ou Inventaire ou Musées ou Patrimoine scientifique, technique et naturel). »

*Durée : 4 heures ; coefficient 3*

*Le sujet est différent selon la spécialité, mais commun aux 3 voies de concours, dans chacune des spécialités.*

**Résultats de cette épreuve :**

Spécialité Archives	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Externe	168	<b>9,10</b>	16,50	2,50	9
Interne	107	<b>11,25</b>	16,00	1,00	1
3 <sup>ème</sup> concours	3	<b>10,50</b>	12,50	9,00	0

Spécialité Inventaire	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Externe	91	<b>9,85</b>	17,00	3,00	4
Interne	18	<b>10,17</b>	15,00	6,00	0
3 <sup>ème</sup> concours	1	<b>6,00</b>	6,00	6,00	0

## Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats (par spécialité):

---

### Spécialité ARCHIVES :

Le sujet, d'un niveau de difficulté conforme à celui du concours, était clair et tout à fait adapté à la réalité du métier et aux préoccupations actuelles de la profession. Le dossier était complet, assez dense, axé sur le numérique, ce qui a pu égarer certains candidats. L'ensemble des documents étaient structurés et ne présentaient pas de problématiques particulières. En l'absence de documents juridiques ou législatifs, les candidats ont eu des difficultés à se référer à la norme juridique.

D'une manière générale, le sujet a été compris et maîtrisé et les copies sont apparues structurées, comportant une introduction, un plan clair, annoncé et suivi, avec des exemples concrets.

Il y a eu très peu de copies inachevées, ce qui révèle une bonne gestion du temps imparti.

Toutefois, les plans « trop classiques » (la valorisation ne se résume pas à une opposition « classique / numérique ») ont pu rendre certains devoirs trop scolaires ne permettant pas une aide à la décision.

Les candidats manquent souvent de recul pour exploiter correctement les documents et d'esprit de synthèse, d'où une longueur des développements transformant ainsi l'exercice en une dissertation.

Les devoirs sont parfois trop axés sur l'évolution du métier (ère du numérique) sans vraiment tenir compte du sujet.

Le niveau de rédaction (orthographe, grammaire et syntaxe) est parfois insuffisant.

Il est conseillé aux candidats de bien relire les notes de cadrage avant les épreuves, afin de bien avoir à l'esprit les attentes des correcteurs.

Il est nécessaire d'être attentif au sujet, afin de travailler la problématique, établir un plan simple et clair, en choisissant les documents à mettre en avant.

Il faut également veiller à respecter la présentation de la note, structurer ses propos (introduction, parties, sous-parties) et les illustrer par des exemples.

Pour finir, un temps consacré à la relecture du devoir est indispensable.

### Spécialité INVENTAIRE :

Le sujet était pertinent, conforme au cadrage et plutôt classique pour la spécialité. Il correspond à l'évolution des services « inventaire ». Les documents du dossier étaient bien choisis.

L'enjeu du sujet n'était pas une simple description des partenariats possibles et existants, mais résidait dans l'étude des avantages et des inconvénients. C'est en effet cette appréhension du sujet qui pouvait permettre aux candidats de faire une réelle analyse, puis une synthèse.

Les correcteurs ont constaté une relative maîtrise de la méthodologie de la note. Paradoxalement, les candidats externes se sont sentis plus à l'aise dans l'exercice que les candidats internes. En général, les candidats ont bien géré le temps imparti de l'épreuve.

Les documents ont été plutôt bien analysés et pour autant insuffisamment exploités (peu d'exemples cités dans les devoirs).

Les confusions entre l'Etat et les collectivités territoriales, démontrent la mauvaise compréhension des enjeux territoriaux par certains candidats.

Les problèmes de style et d'orthographe sont encore très présents.

Les correcteurs invitent les candidats à bien lire la commande et à identifier clairement le destinataire de la note.

Ils doivent également travailler la méthodologie (forme : entête, conclusion...) et porter un soin formel à la copie (orthographe, présentation...). Prendre un temps suffisant de relecture ne pourra que parfaire les devoirs !

---

### 3 - Epreuve de composition (uniquement pour le concours externe et le 3<sup>ème</sup> concours).

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « Composition sur un sujet portant au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription, sur l'une des spécialités. »

Durée : 4 heures ; coefficient 3

Le sujet est différent selon la spécialité, mais commun aux 2 voies de concours, dans chacune des spécialités.

#### Résultats de cette épreuve :

Spécialité Archives	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Externe	168	<b>10,71</b>	16,50	2,75	2
3 <sup>ème</sup> concours	3	<b>10,67</b>	13,50	7,00	0

Spécialité Inventaire	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Externe	91	<b>9,61</b>	16,50	2,50	5
3 <sup>ème</sup> concours	1	<b>8,50</b>	8,50	8,50	0

#### Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats (par spécialité) :

##### Spécialité ARCHIVES :

Le sujet clair, précis et pertinent était conforme au cadrage et au niveau attendu du concours. Il correspondait bien à l'actualité et aux débats qui ont animé les professionnels ces derniers mois.

Le choix de la citation était particulièrement judicieux et le travail d'argumentaire facilité par une problématique clairement posée.

Ce sujet a permis de distinguer les candidats n'abordant que l'aspect technique de ceux qui ont su mettre en perspective leurs missions et leur contemporanéité.

Les candidats ont les connaissances de base en matière d'archives, même si l'aspect médiation et vulgarisation ont été peu développés.

Quelques copies comportent des exemples pertinents et une démonstration aboutie.

Ces bonnes copies témoignent de la présence de nombreuses références théoriques, de la connaissance de travaux menés dans certains services d'inventaire et traduisent ainsi la compréhension des enjeux patrimoniaux actuels.

Toutefois, les correcteurs ont observé la difficulté de certains à structurer une réflexion, à l'étayer par des éléments originaux et à dépasser une énumération de connaissances.

Les plans sont ainsi souvent lacunaires sans réelle démonstration. Les candidats ont manqué de recul sur le sujet et les copies témoignent de l'insuffisance de « curiosité » sur l'activité. Beaucoup de notions sont survolées.

L'aspect « laboratoire appliqué aux archives » a causé quelques difficultés aux candidats, certains n'ayant jamais envisagé cette transposition aux archives.

Le débat en lien avec l'actualité des politiques publiques, le contexte des collectivités territoriales et l'actualité métier sont souvent absents dans les devoirs.

Les copies comportent trop de fautes d'orthographe, d'anglicisme, d'abréviations et l'expression écrite est parfois défailante.



Les correcteurs conseillent aux candidats de bien lire et analyser le sujet avant de commencer à rédiger et d'y faire référence dans l'introduction.

Il faut approfondir davantage la réflexion et la démonstration (développer et illustrer par des exemples d'actualité en lien avec le métier, qu'elles soient nationales et/ou locales).

Il aurait été intéressant d'élargir la réflexion à la recherche en histoire médiévale et moderne.

Il est également important de travailler la forme de la composition (introduction, plan, conclusion).

Comme pour les deux autres épreuves, les candidats doivent porter une attention particulière à la syntaxe, l'orthographe, le vocabulaire et l'écriture.

### Spécialité INVENTAIRE :

Le sujet, intéressant et d'actualité, correspondait bien au niveau attendu du concours, celui-ci réclamant toutefois une bonne connaissance de l'inventaire (histoire de l'inventaire général, identifié comme « PCI »). Une préparation sérieuse et consciencieuse était donc de mise.

Afin de traiter correctement l'exercice, il fallait réussir à mobiliser les éléments disparates présents dans le dossier.

Le niveau des candidats est ainsi très hétérogène, avec peu de très bonnes copies.

Les correcteurs ont pu constater parfois une assez bonne connaissance du terrain, de la législation et de son évolution même si l'inventaire, son histoire et/ou ses objectifs restent pour certains méconnus. Les correcteurs se sont même interrogés sur le fait que certains candidats se soient trompés de spécialité et/ou aient fait le choix stratégique en fonction du ratio « nombre de postes / nombre d'inscrits ».

De nombreuses copies manquaient d'exemples précis. Ceux-ci doivent être développés et intégrés clairement à l'argumentation.

Attention : les correcteurs ont relevé des problèmes d'orthographe récurrents et une expression écrite trop souvent maladroite.

Les correcteurs précisent aux candidats que le travail préparatoire impose :

- la connaissance des textes normatifs de l'inventaire ;
- la lecture d'ouvrages de synthèse et d'articles de portée générale, d'actes de colloques, etc... relatifs à l'inventaire ;
- la bonne appréhension de la méthodologie propre à l'inventaire (par la littérature grise, des stages, etc...) ;
- un tour d'horizon « des pratiques professionnelles » dans les différents services en France.

---

## **C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes**

Pour chaque concours ou examen professionnel, avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles rappelées d'une part sur les sujets, ainsi que sur les consignes écrites annoncées oralement lors des épreuves.

Si le jury considère après examen d'une copie signalée par un correcteur qu'il y a effectivement rupture d'anonymat, il attribue la note de 0 sur 20. Dans le cas contraire, le jury valide la note initialement attribuée par les correcteurs.

Pour ce concours, aucune copie ne présentait de signes distinctifs.

## D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
ARCHIVES	10,00/20	85	10,75/20	42	10,00/20	0
INVENTAIRE	11,17/20	26	10,25/20	9	10,00/20	0
<b>TOTAL</b>		<b>111</b>		<b>51</b>		<b>0*</b>

Soit **162 candidats admissibles au total** (\*aucun candidat admissible au 3<sup>ème</sup> concours).

## IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 5 jours, répartis sur 2 semaines consécutives, au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

### A - Déroulement

Sur les 162 candidats convoqués aux épreuves orales d'admission, 158 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 2,5 %.

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE	
	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents
ARCHIVES	85	83	42	40
INVENTAIRE	26	26	9	9
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>109</b>	<b>51</b>	<b>49</b>
<b>Taux d'absentéisme</b>	<b>1,8 %</b>		<b>3,9 %</b>	

## B – Nature des épreuves et analyse des résultats

Les notes de cadrage des épreuves orales sont en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Au total, 71 intervenants ont participé à la notation des différentes épreuves orales.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves orales (obligatoires) d'admission entraîne l'élimination du candidat.

### 1– Epreuves obligatoires du concours

#### a) Une épreuve de conversation avec le jury (épreuve obligatoire)

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale de conversation avec le jury est le suivant :

« **Une conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte à caractère culturel pour les spécialités archéologie, archives, inventaire, musée,** ou d'un texte à caractère scientifique et technique pour la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel. »

*Durée : 30 minutes avec préparation de 30 mn ; coefficient 3*

#### b) Une épreuve d'interrogation orale sur l'option (épreuve obligatoire)

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale de langue vivante est le suivant :

« Une interrogation orale portant au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription, sur l'une des options suivantes :

- Conservation ;
- Médiation culturelle ;
- Histoire des institutions de la France ;
- Conservation scientifique et technique

*Durée : 30 minutes avec préparation de 30 minutes ; coefficient 2*

#### c) Une épreuve orale de langue (épreuve obligatoire)

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale de langue est le suivant :

« **Une épreuve orale de langue comportant la traduction :**

- soit **sans dictionnaire**, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;
- soit **avec dictionnaire**, d'un texte dans une des langues anciennes suivantes au choix du candidat : latin *ou grec* ;

*suivie d'une conversation. »*

*Durée : 20 minutes avec préparation de 20 minutes ; coefficient 1*

### 2– Epreuve facultative de traitement automatisé de l'information

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant :

« *Une épreuve orale consistant en une interrogation sur des questions ayant trait à la gestion et au traitement automatisé de l'information.*

*Durée : 10 minutes avec une préparation de 10 minutes ; coefficient 1*

Résultats de ces épreuves :

## Spécialité ARCHIVES

### Concours EXTERNE

Épreuves		Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Conversation avec le jury		83	11,78	18,00	3,00	1
Interrogation sur l'option	Conservation	6	10,38	16,25	7,00	0
	Médiation culturelle	11	11,68	14,00	10,00	0
	Histoire des institutions de la France	64	10,27	18,50	2,00	2
	Conservation scientifique et technique	2	9,00	11,00	7,00	0
Epreuve orale de langue	Allemand	5	15,40	19,00	11,00	0
	Anglais	61	13,24	20,00	6,00	0
	Espagnol	5	13,90	19,00	12,00	0
	Italien	2	11,50	13,00	10,00	0
	Portugais	1	17,50	17,50	17,50	0
	Latin	9	13,44	16,00	6,00	0
Traitement et gestion automatisé de l'information		46	11,80	19,00	6,00	

#### Epreuve de conversation avec le jury :

24 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 28,9 % des candidats présents.

#### Epreuve d'interrogation orale dans l'option :

32 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 38,5 % des candidats présents.

#### Epreuve de langue vivante

13 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 15,7 % des candidats présents

### Concours INTERNE

Épreuves		Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Conversation avec le jury		39*	11,40	17,00	7,00	0
Interrogation sur l'option	Conservation	7	11,86	15,00	8,50	0
	Médiation culturelle	9	12,56	18,00	6,00	0
	Histoire des institutions de la France	24	12,10	17,00	6,50	0
	Conservation scientifique et technique					
Epreuve orale de langue	Allemand	1	20,00	20,00	20,00	0
	Anglais	35	10,66	17,00	6,00	0
	Espagnol	4	9,75	13,00	7,00	0
Traitement et gestion automatisé de l'information		26	12,63	19,00	7,00	

\*pour rappel : une candidate présente à l'épreuve d'interrogation orale dans l'option et l'épreuve de langue, n'a pas souhaité se présenter ensuite à l'épreuve de conversation avec le jury.

#### Epreuve de conversation avec le jury :

7 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 17,9 % des candidats présents.

#### Epreuve d'interrogation orale dans l'option :

13 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 32,5 % des candidats présents.

#### Epreuve de langue vivante :

17 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 42,5 % des candidats présents.

## Spécialité INVENTAIRE

### Concours EXTERNE

Épreuves		Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Conversation avec le jury		26	12,35	18,00	6,00	0
Interrogation sur l'option	Conservation	18	11,42	16,00	6,00	0
	Médiation culturelle	4	12,63	19,00	7,00	0
	Histoire des institutions de la France	4	13,88	15,00	12,00	0
	Conservation scientifique et technique					
Epreuve orale de langue	Anglais	20	14,58	20,00	7,50	0
	Espagnol	2	15,50	20,00	11,00	0
	Italien	1	18,00	18,00	18,00	0
	Latin	1	16,75	16,75	16,75	0
Traitement et gestion automatisé de l'information		2	12,43	16,00	15,00	

**Epreuve de conversation avec le jury :**

6 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 23,1 % des candidats présents.

**Epreuve d'interrogation orale dans l'option :**

7 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 26,9 % des candidats présents

**Epreuve de langue vivante**

3 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 11,5 % des candidats présents

### Concours INTERNE

Épreuves		Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Conversation avec le jury		9	12,35	16,00	4,00	1
Interrogation sur l'option	Conservation	4	11,42	15,00	5,00	0
	Médiation culturelle	5	12,63	16,00	11,50	0
	Histoire des institutions de la France					
	Conservation scientifique et technique					
Epreuve orale de langue	Anglais	6	14,58	14,50	7,00	0
	Espagnol	2	15,50	18,00	14,00	0
	Italien	1	16,00	16,00	16,00	0
Traitement et gestion automatisé de l'information		3	17,00	19,00	14,00	

**Epreuve de conversation avec le jury :**

3 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 33,33 % des candidats présents.

**Epreuve d'interrogation orale dans l'option :**

1 seul candidat a obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 11,11 % des candidats présents.

**Epreuve de langue vivante**

2 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 22,22 % des candidats présents

## Observations générales des jurys et conseils aux candidats pour les 2 spécialités :

---

Le jury constate que certains candidats n'ont pas les connaissances techniques attendues.

Ils ont souvent du mal à se positionner en tant que futur cadre.

Pour l'épreuve de conversation avec le jury, les candidats ne semblent pas s'être préparés suffisamment à l'exercice de commentaire. Ils se contentent souvent d'une explication de texte, sans plan, rendant ainsi la première partie de l'épreuve trop linéaire.

Concernant les candidats au concours interne, le jury, un peu « déçu » des prestations en général, constate que ceux-ci ont un niveau inférieur aux candidats externes, s'agissant notamment des connaissances en matière d'environnement territorial.

Le jury déplore le manque de curiosité de certains candidats qui n'arrivent pas à « s'extraire » de leur expérience professionnelle.

Les candidats ont ainsi une vision « très classique » du métier et des missions correspondantes. Ils ont certainement peur de se dévoiler dans un contexte de concours très anxiogène, « contractant » en conséquence les échanges.

---

### C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes au concours externe et au concours interne, dans la limite de 15 % ou d'une place.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen des résultats de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

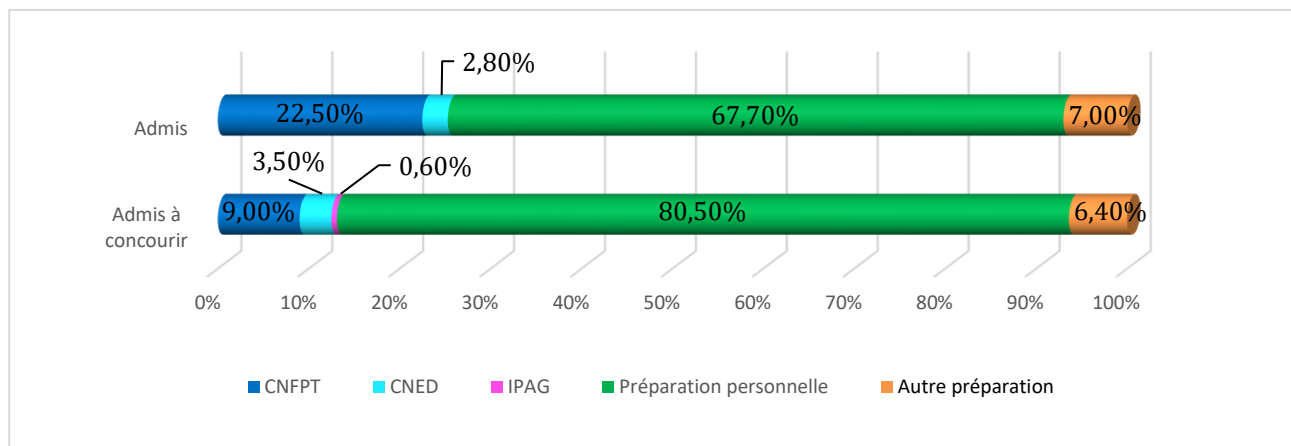
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne	
	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis
ARCHIVES	11,63/20	39	11,98	18
INVENTAIRE	13,10/20	9	13,00	4
TOTAL		48		22

**Soit 70 candidats admis**

## D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 70 candidats admis :

- 47 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves, soit 67,7 %,
- 16 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT, soit 22,5 %,
- 2 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNED, soit 2,8 %,
- 5 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation autre, soit 7 %



Les 70 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour

- 80,3 % de niveau I (bac + 5),
- 15,5 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 1,4 % de niveau III (bac + 2),
- 2,8 % de niveau V (BEP, CAP...).

Ces informations ont été retranscrites à partir des éléments communiqués par les candidats au moment de leur inscription au concours.

## V - Conclusion

La session 2019 du concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le centre de gestion d'Ille-et-Vilaine organisait le concours dans les spécialités archives et inventaire pour l'ensemble du territorial national.

Concernant les épreuves écrites d'admissibilité, les correcteurs attendent des candidats qu'ils construisent leurs devoirs. Ceci exige que la commande soit correctement lue et analysée, l'introduction problématisée, les développements clairs, concis, et « professionnalisés ». En effet, même si un certain formalisme est demandé pour cet exercice, les candidats doivent toujours avoir à l'esprit qu'ils s'adressent à des élus qui attendent une note ou un rapport éclairant, technique avec des solutions et propositions adaptées aidant à la prise de décision.

Une attention particulière est requise quant à l'orthographe et la syntaxe, qui restent trop problématiques pour des candidats appelés à rédiger et devenir cadre.

Pour les épreuves d'entretien, la phase d'échanges avec le jury a mis en exergue la méconnaissance des rouages de la fonction publique territoriale et le manque de curiosité de certains candidats, notamment pour ceux en poste dans de grandes collectivités.

Le jury ne demande pas aux candidats « la connaissance absolue », mais il est malgré tout indispensable que les futurs fonctionnaires s'intéressent aux différentes problématiques rencontrées par les collectivités territoriales !

Comme à chaque opération, le jury insiste sur l'importance de la préparation des candidats à l'ensemble des épreuves. La sélectivité étant importante, une préparation sérieuse reste le gage de la réussite à ce concours très technique.

Les membres du jury font remarquer que cette participation à un jury de concours est une expérience enrichissante. Les échanges avec les candidats les amènent eux aussi à découvrir des parcours et des expériences qui viennent nourrir leurs propres pratiques. Ils souhaitent ainsi une bonne réussite professionnelle aux lauréats de ce concours.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 27 juillet 2020

**Le Président du jury**  
**Jean-Louis HERVE**